

la réclamation ne représente qu'un peu plus de \$9,700.

L'hon. M. OLIVER: Le montant total était \$12,500, mais il comprenait les \$9,741.65 mentionnés ici.

Pour faire face aux dépenses de la convention forestière fédérale, tenue à Québec en janvier 1911, \$3,000.

M. DANIEL: Est-ce là tout le montant requis?

L'hon. M. OLIVER: Oui.

M. WILSON (Lennox): Ne s'agit-il pas d'un nouveau crédit? N'avions-nous pas déjà voté un montant destiné à cette fin?

L'hon. M. OLIVER: Mon honorable ami se rappellera que lorsque la convention forestière s'est tenue à Ottawa, il y a environ quatre ans, le Parlement a voté un crédit semblable.

M. WILSON (Lennox): Je comprends que ce crédit servira à acquitter les dépenses de ceux qui se sont rendus à cette convention, mais non pas leurs appointements. Le sous-ministre de l'Agriculture de la province de l'Ontario a prononcé un discours à cette convention, discours qui fut imprimé en français et distribué par toute la province de Québec. J'estime qu'il serait avantageux—cette conférence ayant été distribuée, traduite en français dans la province de Québec—de la publier en anglais de façon à la répandre par tout l'Ontario. Le conférencier est un homme très renseigné, qui a grandi dans la ville que j'occupe, et l'on apprécie hautement la circonstance dont je parle.

L'hon. M. OLIVER: Je m'occuperai de cette question.

M. SCHAFFNER: A cette réunion on a discuté des sujets qui intéressaient la commission de conservation, n'est-ce pas?

L'hon. M. OLIVER: Non; il s'agissait d'une convention forestière qui s'est tenue à Québec au moment même où allaient s'ouvrir les séances de la commission de conservation. Quoique se rattachant au même mouvement général, elle n'avait trait qu'aux seules choses forestières.

Milice et Défense, crédit requis pour parfaire le paiement d'un tir à la cible à Winnipeg, \$72,482.19.

L'hon. sir FREDERICK BORDEN (ministre de la Milice et de la Défense): Ce crédit est destiné à combler l'écart entre le produit de la vente d'un champ de tir à Winnipeg et le coût de l'achat, hors de la ville de Winnipeg, d'un autre champ assez vaste pour y faire l'exercice et y tenir des camps. Nous avons vendu nos 200 acres de Winnipeg \$600 chacun et en avons acheté, à raison de \$175 chacun, 1,120 autres situés un peu plus loin, mais sur le parcours des tramways et convenant très

M. DANIEL:

bien à nos besoins; il nous reste donc à combler un écart de \$72,000.

M. DANIEL: Quelle est la distance du champ de tir?

Sir FREDERICK BORDEN: 1,000 verges.

M. DANIEL: Ferez-vous ériger des édifices permanents dans le genre de ceux du camp de Sussex?

Sir FREDERICK BORDEN: Les installations seront les mêmes.

M. ROCHE: Quel est l'officier que l'on charge d'aller faire le choix des emplacements dans l'Ouest?

Sir FREDERICK BORDEN: C'est le colonel Steel qui va d'abord visiter les terrains et voir quels sont les endroits qui peuvent convenir, après quoi une commission d'officiers est généralement chargée d'arrêter le choix des emplacements et de faire rapport.

M. ROCHE: J'aimerais que le ministre fit faire dans le plus bref délai possible le choix d'un emplacement dans la ville que j'habite, car la municipalité, m'a-t-on dit, est prête à fournir l'emplacement à titre gratuit et a, d'ici à quelque temps encore, le choix sur un certain nombre de terrains.

Sir FREDERICK BORDEN: Je ferai charger un officier d'aller faire le choix d'un emplacement.

Milice et Défense, droits de douane; crédit supplémentaire, \$100,000.

Sir FREDERICK BORDEN: C'est le crédit que nous faisons ouvrir chaque année pour acquitter les droits sur les instruments de guerre achetés par le canal du ministère de la guerre et importés d'Angleterre. Il s'agit, à proprement parler, d'une inscription en partie double, et nous ne nous faisons ouvrir le crédit que pour la forme.

Collège militaire, crédit supplémentaire, \$17,134.69.

Sir FREDERICK BORDEN: Nous avons besoin de cette somme pour faire face aux dépenses régulières de l'institution. Les dispositions que nous avons prises l'an dernier pour recevoir vingt élèves de plus portent à cent quinze le nombre moyen de nos élèves. Nous avons prélevé \$10,000 des dépenses de 1909-10 sur le crédit destiné à l'exercice courant, de sorte que les vingt nouveaux élèves nous obligent à payer \$7,000 de plus.

M. DANIEL: C'est autant qui sera toujours ajouté aux dépenses du collège?

Sir FREDERICK BORDEN: Oui, sauf que nous en recouvrons une certaine partie. Les élèves versent à peu près \$300 par an. Le crédit inscrit au budget principal de cette année est de \$135,000.